

Conseil Communautaire en date du 6 novembre 2017
A la salle d'honneur de la mairie de Marnay

Délégués présents :

Mmes FOUCHÉYRAND (Bonboillon), VEFOND (Courcuire), HUOT (Emagny), LACOUR (Hugier), JULIEN (Le Moutherot), BOUCHASSON (Marnay), ANTOINE (Mercey-le-Grand), DETROYE (Montagney), CUINET (Tromarey),

MM. ROLLET (Avrigny-Virey), GAILLARD (Bay), DUMONT (Beaumotte-lès-Pin), DUPONT (Berthelange), RENAUDOT (Brussey), DECOSTERD (Burgille), BELLENEY (Chaumerenne), LACAILLE (Chenevrey-et-Morogne), GARCIA (Chevigney-sur-l'Ognon), SIMON (Corcelles-Ferrières), HUMBERT (Courchapon), BRAICHOTTE (Cugney), PHILIBEAUX (Cult), BERGER (Emagny), PHARISAT (Etrabonne), TOURNIER (Ferrières-les-Bois), DOBRO (Franey), MIGNEROT (Gézier-et-Fontenelay), MALESIEUX (Lantenne-Vertière), PELOT (Lavernay), CLERGET (Lavernay), COLLAS (Malans), BALLOT (Marnay), FASSET (Marnay), ZANGIACOMI (Marnay), RIETMANN (Marnay), AUBRY (Mercey-le-Grand), MEUTELET (Moncley), BEURAUD (Montagney), GLORIEUX (Pin), MONTEL (Pin), MORALES (Recologne), BRUCKERT (Recologne), BOILLON (Ruffey-le-Château), DUCRET (Sauvagny), MARCHAL (Sornay), ABISSE (Vregille)

Absents excusés :

MM. POURRET, VITTOT, VARLET, REIGNEY

M. LUCOT Jean remplacé par sa suppléante Mme FOUCHÉYRAND Evelyne

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PAULIN Gabriel pouvoir à M. BOILLON Joël

M. HOERNER Roland pouvoir à M. DECOSTERD Thierry

M. FERRER André pouvoir à M. AUBRY Didier

Absents :

MM. HENRIET, CUSSEY, GAUTHIER, PETIGNY

Secrétaire de séance : Patrick HUMBERT

M. le Président remercie la commune de Marnay d'accueillir le conseil communautaire.

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le compte-rendu du conseil communautaire en date du 25 septembre 2017.

Approuvé à l'unanimité

Documents préparatoires envoyés par mail ou courrier aux membres du Conseil Communautaire pour la séance ordinaire du 6 novembre 2017 du conseil communautaire :

- CR du bureau du 30/10/2017
- Offre d'EXFILO pour l'accompagnement fiscal et financier de la CCVM sur la problématique du transfert des ZAE et celle d'un changement de régime fiscal
- Plans APS de l'extension de l'accueil de loisirs à Pin
- Plan cadastral d'une parcelle adjacente à l'école à Pin : proposition d'achat par la CCVM
- Courrier de l'académie relatif à la mise en place des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2018
- Document préparatoire du dernier comité technique pour la mise en place du RIFSEEP pour les adjoints techniques
- Proposition d'acquisition de locaux à Marnay pour extension des bureaux administratifs

1. Fiscalité : FPU/CFEZ et reprise de zones d'activités économiques (ZAE) : présentation du prestataire

Le bureau d'étude Exfilo, retenu à l'unanimité, en bureau du 30/10/2017 est représenté par M. Maury. Il présente les modalités de son intervention pour la CCVM.

Il propose un accompagnement de la CCVM pour un changement éventuel de fiscalité et la reprise des Zones d'activités économiques (ZAE) communales avec, pour ces 2 points, une date butoir au 31 décembre 2017.

- Phase 1 : assistance pour le transfert des ZAE
- Phase 2 : Etude des conséquences financières et fiscales d'un changement de régime fiscal
- tranche optionnelle avec prospective financière de la CCVM à l'horizon 2020

Un rapport intermédiaire sera rendu autour du 20 novembre et des visites des zones d'activités communales seront faites suivies d'entretiens avec les maires des communes ayant une ou des ZAE.

Vers le 4 décembre, une 2^{ème} réunion sera organisée et un rapport définitif sera remis. Si nécessaire, une réunion complètera le 11 décembre les précédentes réunions.

Pour l'assistance sur le transfert des ZAE, il n'existe pas de définition légale d'une ZAE et seules des réponses ministérielles viennent créer un faisceau d'indices pour déterminer les ZAE. Il existe 2 types de zones d'activités :

- Les ZAE publiques : ici ce sont les communes qui ont acheté, viabilisé, et commercialisé les terrains.
- Les ZAE privées : les entreprises achètent les terrains et les viabilisent pour leur compte.

Il existe 2 sous-ensembles de ZAE privées :

- ✓ Les ZAE mixtes : ce sont des zones privées mais avec une intervention publique (la commune n'a pas initié le projet mais y a contribué (ex : réalisation d'une partie de la voirie)
- ✓ Les zones entièrement privées

La loi ne peut obliger que le transfert de zones publiques seules. La CC doit délibérer pour inclure ou non les zones mixtes si elle en fait le choix.

Il faut définir les enjeux liés aux ZAE : achevées ou en cours de création.

- Si la ZAE est achevée (et/ou entièrement commercialisée) : le seul enjeu est le transfert de tous les équipements qui permettent à la zone de fonctionner (espaces verts, voirie, incendie, éclairage public, signalétique). Ces équipements sont mis en disposition par les communes. L'enjeu est le transfert de dépenses et de recettes entre les communes et la CC pour neutraliser le coût de fonctionnement. Doit être également pris en compte le calcul du coût du renouvellement des aménagements sur plusieurs années.
- Pour les ZAE en cours de création et les futures ZAE : ici seule la CC est compétente depuis le 01/01/2017 pour intervenir sur ces zones. L'enjeu pour la CC est l'aménagement des terrains et la définition des délais de réalisation.

Pour que la CC puisse aménager les terrains, il faut que la CC en soit propriétaire. Elle peut choisir de racheter à la valeur nette comptable ou au prix du marché du terrain.

Avant le 31 décembre 2017, l'ensemble des communes doivent se prononcer sur le prix de cession des terrains pour que la CC puisse délibérer sur l'accord local (voté à la majorité qualifiée des communes validant la proposition).

Si l'accord local n'est pas voté avant 31 décembre 2017, la loi ne dit rien mais le préfet pourra intervenir.

S'il existe un budget annexe communal pour la zone d'activités : le rachat par la CC doit être fait avant le 31 décembre 2017 alors que s'il n'y a pas de budget annexe, il n'y a pas de délai pour le rachat par la CC des terrains et les opérations peuvent se faire au fil de l'eau.

Concernant l'évaluation des charges transférées, les délais sont dépassés pour neutralisation le transfert de charges mais une régularisation pourra être faite en 2018 avec l'accord des communes.

La question est posée sur la possibilité d'une reprise par la CCVM de la zone d'activités touristiques à Marnay qui est inscrite au PLU de Marnay comme zone, appartient à la commune et dont la base de loisirs et le camping sont gérés en délégation de service public. La CC a néanmoins délibéré dans ses statuts pour ne pas reprendre les zones touristiques existantes.

M. Maury répond que le sujet doit être étudié et discuté préalablement. La CC aura le choix dans sa délibération de reprendre ou non cette zone.

Est-ce que le transfert des ZAE impactera la fiscalité ? Non, c'est le régime fiscal qui impacte les ZAE et non le transfert des ZAE.

Présentation des éléments pour un passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) :

M. Maury dit qu'il parlera de la FPU car la fiscalité professionnelle de zone (FPZ) est une « petite FPU ».

Il y a 4 composantes principales de la FPU : CFE, CVAE, IFER, TASCUM. Elles sont prises en compte en cas de prise de FPU en valeur année N-1 c'est-à-dire s'il y a passage en FPU en 2018 et la valeur retenue sera celle de 2017. Cette valeur est figée à cette date et sera reversée aux communes sous forme d'attributions de compensation (AC).

La FPU permet la mutualisation des ressources fiscales sur les ressources futures et le maintien de l'existant.

En cas de passage en FPU, pour toute nouvelle charge transférée à la CC, la CC va impacter sur les AC reversées aux communes et les réduire pour garantir au contribuable une neutralité fiscale. Ce qui ne marche pas en fiscalité additionnelle et le contribuable paie plus d'impôts. Le régime de fiscalité n'est pas fait pour le transfert des compétences des communes à la CC.

En FPU, les communes transfèrent la croissance des charges à la CC. La CC peut mettre en place un système de partage de la croissance de la fiscalité professionnelle avec les communes.

En cas de diminution de fiscalité professionnelle, que se passe-t-il ? Si c'est une petite baisse, la CC sera en mesure d'absorber la diminution. Si c'est une forte baisse de fiscalité professionnelle, la CC peut diminuer les AC aux communes et cela reste à l'appréciation des CC.

Il est souvent dit qu'il faut passer à la FPU pour bénéficier d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée versée par l'Etat mais cela n'est pas possible pour la CCVM car cela nécessite la prise de nouvelles compétences. La CCVM a 7 compétences sur les 9 compétences nécessaires à l'obtention de la DGF bonifiée. Néanmoins, elle bénéficiera en cas de passage à la FPU d'une DGF plus favorable.

Que se passe-t-il en cas de mise en place de parcs éoliens ? La CC percevra l'imposition afférente et un reversement peut être prévu pour les communes. En cas d'accord local, il y a possibilité de déroger à la loi et un reversement est aussi possible sur les territoires limitrophes.

Si une commune a peu ou pas d'AC ? Elle devra les verser à la CC. Mais il est possible que la CC décide de ne pas les appeler aux communes.

Un élu demande pourquoi ce changement de calendrier soudain et envisager un passage en FPU dès 2018. Il avait été convenu de faire des prospectives sur 2018 pour décider d'un passage en FPZ au plus tard début octobre 2018 ou en FPU avant fin 2018.

M. Maury précise que pour passer en FPU en 2018, une délibération simple du conseil communautaire doit être prise avant le 31 décembre 2017 puis le transfert des charges des communes devra être évalué par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Le président répond que des simulations et des réunions ont été faites et qu'il est temps de se décider. Le bureau d'études est là pour présenter à la CC les calculs complémentaires.

2. Offre d'achat de terrain pour l'école sur Pin

Un particulier vend une parcelle adjacente à l'école à Pin de 310 m² pour un montant de 10 000 € hors frais de géomètre (pour la division de la parcelle) et de notaire qui sont à la charge de l'acquéreur. L'achat de cette parcelle permettrait de donner de l'aisance à la cour de l'école.

Le bureau réuni le 30/10/2017 a donné un avis favorable à l'unanimité à cette acquisition par la CCVM.

Le président demande l'autorisation au conseil communautaire d'acquiescer cette parcelle et signer tous les documents afférents.

Mme VEFOND ne prend pas part au vote.

Voté à l'unanimité

3. RIFSEEP (IFSE) : ajout des agents techniques suite à décret

Diffusion en séance du document de travail étudié en comité technique de la CCVM.

Le bureau de la CCVM réuni le 30 octobre 2017 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Rappel des propositions pour les adjoints techniques :

Adjoints techniques		Montants annuels bruts en euros PREVISIONNELS	
Groupes de fonction	Emplois	Montant mini	Montant maxi CCVM
Groupe 1	Chef d'équipe, encadrement de proximité, sujétions, qualifications	1 200	4 800
Groupe 2	Agent d'exécution	360	3 000

Le président dit que la mise en place pour les adjoints techniques sera applicable à compter du 1^{er} décembre et que le cout global supplémentaire pour la CCVM devrait être de l'ordre de 13 000 €/an.

Il rappelle qu'il a été choisi de ne pas baisser les primes que certains agents avaient pour les partager avec ceux qui n'en avaient pas.

Qu'est-ce que CIA ? C'est le complément indemnitaire d'activité. Il est versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

M. Lacaille, élu membre du comité technique de la CCVM tient à préciser que ce comité est paritaire composé à moitié par les élus et à moitié par des représentants du personnel et celui-ci a donné son avis en l'espèce. Le CIA est un intéressement d'un agent par rapport un autre et pour l'administration française, c'est une évolution.

Voté à l'unanimité

4. Avancement de l'extension de l'accueil de loisirs à Pin

Projection en séance des plans de l'Avant-Projet Sommaire (APS).

Du fait des regroupements des écoles et de la fermeture des classes à Moncley et Chevigny-sur-l'Ognon, le Président explique que l'avant-projet sommaire a été modifié pour agrandir la salle d'activités de 100 m² à 124 m², avec un mur d'escalade avec une hauteur sous plafond de la salle d'activités à 3,9 mètres.

Cette extension sera plus coûteuse avec un cout estimé à 350 000 € en raison des normes anti sismiques plus contraignantes, des réseaux à dévier et de l'agrandissement plus important que programmé initialement.

Des modifications ont été apportées au projet. Le permis de construire devrait être déposé prochainement et l'Avant-projet détaillé (APD) sera présenté le 14 novembre.

Il dit que la Région, le département et l'Etat avec la DETR financent l'extension pour plus de 50 % du cout du projet.

Pourquoi la Région participe-t-elle financièrement ? Le président dit que dans le cadre du contrat avec la Région, 2 projets sont financés : Pin et Emagny mais qu'un retard est pris sur Emagny à cause du département du Doubs qui tarde à mettre en place son contrat « CAP25 ». Ce contrat d'aide est du même type que le contrat « PACT » du département de la Haute-Saône avec une participation à l'habitant pour des projets définis. Le montant de cette participation n'est pas encore communiqué.

Le président invite les communes du Doubs à transmettre leurs projets afin de les présenter à la Présidente du Doubs lors de la présentation de « CAP 25 » fin janvier à la CC.

Un élu dit qu'il est ravi que les projets engagés par les prédécesseurs soient réalisés mais qu'il trouve dommage que tous ne soient pas traités pareils. Le président répond qu'il n'est pas surpris par la remarque de cet élu.

5. Convention avec l'Audab pour la zone d'activités les Pôles à Ruffey-le-Château

Le président rappelle qu'il s'agit d'un suivi partenarial de travail 2017-2019 pour la réalisation de l'étude sur la zone d'activités de Ruffey-le-Château. Le temps de réalisation global est de 16 jours pour 8 000 €.

L'AUDAB a changé ses modalités d'adhésion : 1000 €/an par adhérent du 2ème collège puis chaque projet des CC sera facturé indépendamment. Précédemment, l'adhésion était de 1,3 €/habitant et les CC ne profitaient pas nécessairement des services de l'AUDAB.

Il est proposé de valider la convention de l'AUDAB.

Voté à la majorité (une abstention)

Un élu dit que cette étude ne contient pas de chiffrage de la zone et que la CC va payer 8000 € pour une esquisse paysagère et que cela inquiétait la commission développement économique de ne pas connaître le prix du m² à l'issue de l'étude. La commission a demandé un chiffrage au m² et cela n'a pas été pris en compte. Le président dit qu'un avenant sera fait pour ajouter le chiffrage. Le vice-président en charge du développement économique dit que la réalisation de l'étude permettra la reprise de l'inventaire existant et la définition des charges liées à cette zone.

6. Rythmes scolaires : orientations suite aux conseils d'écoles

Projection en séance du courrier de l'académie

Le Vice-Président en charge du scolaire explique que sur 12 conseils d'écoles, 6 sont réalisés. Les inspections d'académie ont demandé que les conseils d'école fassent un choix sur un retour ou non à la semaine de 4 jours.

Actuellement, les 6 conseils d'écoles déjà réalisés sont majoritairement favorables au retour à la semaine de 4 jours. Lors des conseils d'écoles les représentants de parents d'élèves interrogent la CCVM sur sa capacité à organiser de l'extrascolaire le mercredi matin. Le Vice-Président en charge du scolaire explique que la CCVM est en capacité de mettre en place de l'extrascolaire le mercredi matin.

Il explique que pour les fonds de soutien aux activités périscolaires, la Députée, reçue récemment à la CCVM avait annoncé que cette aide serait sans doute maintenue, ce qui a été confirmé par le gouvernement fin de semaine dernière, lequel gouvernement cherche à attribuer des aides supplémentaires par l'intermédiaire des CAF.

Un élu demande si cette aide continuerait à être perçue si on revenait à la semaine de 4 jours. Il est répondu que non.

Un élu rappelle que l'OCDE regrette que la France propose un retour à la semaine scolaire à 4 jours.

Le débat s'engage autour du bien-être de l'enfant et la fatigue rencontrée.

Il est indiqué que sur Chambornay lès Pin et Montagney l'organisation de la semaine était dérogatoire (activités péri éducatives le vendredi après-midi) ; les parents d'élèves sont dans l'ensemble satisfaits. Pour autant, il est constaté une baisse progressive des effectifs les vendredis après-midi.

Un élu indique que durant l'été (en 2 mois), 50% des Communes de la Haute-Saône sont revenues à la semaine à 4 jours. Il dit aussi que le choix est donné par le gouvernement aux communes de décider ou non du retour à la semaine de 4 jours.

7. Questions diverses

SYDED

Le SYDED a engagé une étude visant à dresser un inventaire des projets Energies Renouvelables sur son périmètre. Un élu référent du Doubs en charge de cette thématique doit être nommé. Le président propose de nommer M. Ducret Pascal comme référent pour la CCVM.

Conférence-rencontre sur la nutrition

Une conférence sur la nutrition à destination des familles est organisée le jeudi 9 novembre à l'accueil de loisirs à Recologne.

Défibrillateurs :

Le président dit que les mails pour la mise en place des formations à l'utilisation des défibrillateurs ont été envoyés, une nouvelle commande groupée est proposée aux nouvelles communes CCVM. Le délai de réponse est fixé au 17-20 novembre.

Urbanisme

Si de nouvelles communes du Doubs souhaitent adhérer à Ingenierie70 comme la commune du Moutherot qui a validé son document d'urbanisme, il faut en faire retour à la CC rapidement.

Local adjacent aux bureaux de la CCVM à Marnay

Le local hébergeant précédemment la société Avia est à vendre. Le président présente cette offre pour 124 m² composée de plusieurs lots avec deux propriétaires différents dont 50 m² en rez-de-chaussée en devanture pour un cout global de 84 000 €.

Le président est chargé de négocier l'achat et doit faire établir une estimation des travaux à réaliser. Une nouvelle visite des locaux est programmée dans la semaine.

Il dit que ce projet d'acquisition est une opportunité dans l'attente de pouvoir réaliser un projet sur Marnay.

Un élu demande s'il y a toujours bien un projet sur l'ancienne gare à Marnay. Le président le confirme et ajoute avec éventuellement un bassin d'apprentissage pour lequel il est en discussion pour la mise place d'un partenariat avec la CC Jura Nord et la CC des Monts de Gy.

Il indique également qu'il est envisagé de sortir du SICTOM de Gray avec la CC du Val de Gray et celle des Monts de Gy.

Déploiement de la fibre : réunion organisée par Haute Saône numérique (HSN)

M. Rollet dit qu'une réunion est organisée le 15 novembre par HSN pour préciser le planning et les modalités techniques et financières du déploiement de la Fibre en Haute Saône. Les mairies ont reçu en principe un courrier à ce sujet.

Protocole de participation citoyenne

Rappel que les retours des communes sont attendus. Seules 2 communes sont intéressées pour l'instant.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 h.